



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 106-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.175

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Quels enseignements le Conseil-exécutif tire-t-il de la pandémie pour les personnes âgées ?

Les vaccins contre le coronavirus ont permis d'assouplir une partie des mesures de protection et la vie sociale commence à se normaliser. Plusieurs mesures prises pendant la pandémie de COVID-19 ont eu et ont encore des conséquences qui resteront perceptibles pendant longtemps, en particulier pour les personnes âgées. Au début de la pandémie, la pénurie de matériel de protection a rajouté à la complexité de la gestion de crise. Les personnes âgées, leurs proches et le personnel n'ont évidemment pas vraiment été au centre de l'attention médiatique, ce qui ne veut pas dire que ces personnes aient été moins atteintes que d'autres par les répercussions de la crise. Cela ne sera pas sans laisser de séquelles dans certains cas. Le taux d'occupation des établissements médico-sociaux (EMS) est en recul, notamment du fait des craintes suscitées par une entrée en EMS au vu de ce qu'ont subi les résidentes et résidents. Il est nécessaire de revenir sur les événements et, le cas échéant, d'adapter des conditions-cadres politiques.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif et les prestataires ont-ils réalisé une évaluation, un rapport sur la progression de la pandémie dans les EMS (recours aux mesures de protection, mise en œuvre des mesures de quarantaine, réglementation des visites, santé et médication des résidentes et résidents, santé du personnel, etc.) ?
2. Combien de patientes et de patients COVID ont été soignés dans les EMS, contribuant ainsi à délester les hôpitaux ?
3. Quelles conclusions et quelles leçons le Conseil-exécutif et les prestataires de services aux personnes âgées tirent-ils de ces évaluations de la pandémie ?
4. Comment le taux d'occupation trimestriel des EMS a-t-il évolué en 2020-2021 (entrées et sorties) ?
5. Comment la situation du personnel des EMS a-t-elle évolué pendant la crise de COVID-19 et quelles fluctuations a-t-on observées ?

6. Quelles mesures le Conseil-exécutif prend-il pour disposer de suffisamment de matériel de protection et de la logistique correspondante face à une nouvelle pandémie ?
7. Quels objectifs le Conseil-exécutif fixe-t-il afin de mieux tenir compte des personnes âgées lors d'une éventuelle nouvelle pandémie ou crise, de mieux garantir l'autodétermination et la liberté de mouvements des personnes en EMS, et d'assurer une qualité de soins de haut niveau ?
8. Comment le Conseil-exécutif pense-t-il soutenir les efforts des EMS pour que la population reprenne confiance dans cette forme de lieu de vie ?
9. Les stagiaires et les apprenties et apprentis sont inclus dans les calculs d'effectifs des EMS. Comment le Conseil-exécutif compte-t-il garantir le nombre de places de formation même si le taux d'occupation des lits n'est pas maximal ?

Motif de l'urgence : les personnes âgées ont été fortement touchées par les effets de la pandémie, et les résidentes et résidents dans les EMS ainsi que leurs familles ont souffert. Il faut réagir rapidement à la perte de confiance et au malaise que ressentent les personnes qui ont le sentiment d'avoir abandonné des proches âgés à la garde des institutions de soins, et il faut élaborer des mesures fortes pour mieux anticiper d'éventuelles situations similaires et pour garantir le respect des droits des hommes et des femmes de cette tranche d'âge aussi. Cela contribuera à soulager toutes les parties concernées et permettra de garantir l'égalité de traitement.

Destinataires

- Grand Conseil